

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 19
Absent(s) avec Procurations: 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET :VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS

REAMENAGEMENT RUE DU CHATEAU D’EAU / RUE DE LA FORET - PHASE 2 : AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE AVENANT AU MARCHE POUR LE LOT N°1 VOIRIE – ATTRIBUTAIRE STE TP KLEIN

Il est rappelé les évolutions au projet de réaménagement de la rue du Château d’eau et de la rue de la Forêt suite à constats effectués durant la mise en oeuvre du chantier.

Ces évolutions concernent notamment :

- Aménagement du carrefour à hauteur du lotissement Cœur de village et du 19 rue du Château d’eau (18 976,80 € HT) (travaux non prévus dans l’appel d’offres initial)
- Terrassement pour le déplacement de la conduite de gaz rue de la Forêt (1 500 € HT)
- Trottoirs supplémentaires (initialement non prévus au marché) en enrobé et préparation (10 897,20 € HT)
- Travaux de dépose et de repose de pavés au calvaire à l’angle des rues de la Gare et de la Forêt (595 € HT)

Il est proposé un avenant au Lot n°1 « Voirie », dont l’attributaire est la Sté TP KLEIN, du marché de travaux comme suit :

Montant du marché de base – tranche ferme :	139 157,87 € HT soit 166 989,44 € TTC
Montant avenant :	30 198,40 € HT soit 36 238,08 € TTC
	+ 21,70 %

Entendu l’exposé du Maire et de son adjoint Roger BOEHM,
Vu le code de la commande publique
Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
DECIDE de conclure l’avenant d’augmentation ci-après détaillé avec la Sté TP KLEIN dans le cadre des travaux relatifs à l’opération susmentionnée de réaménagement de la rue du Château d’eau et de la rue de la Forêt – phase n°2 :

Lot n°1 :

Attributaire : entreprise TP KLEIN de Herrlisheim

Montant du marché de base – tranche ferme : 139 157,87 € HT soit 166 989,44 € TTC

Montant avenant n°1 : 30 198,40 € HT soit 36 238,08 € TTC

+ 21,70 %

Nouveau montant du marché : 169 356,27 € HT soit 203 227,52 € TTC

Objet :

- Aménagement du carrefour à hauteur du lotissement Cœur de village et du 19 rue du Château d'eau
- Terrassement pour le déplacement de la conduite de gaz rue de la Forêt
- Trottoirs supplémentaires (initialement non prévus au marché) en enrobé et préparation
- Travaux de dépose et de repose de pavés au calvaire à l'angle des rues de la Gare et de la Forêt.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Le Maire fait part également de la requête de l'attributaire du marché d'étudier une prise en charge partielle voire totale du surcoût des enrobés auquel il est confronté lié à la forte inflation : + 8 726,42 € HT.

Il propose aux conseillers de réfléchir à cette question. Il soumettra ce point lors d'une prochaine séance.

Date de publication: 11/07/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre,
Membres présents: 19	adjoints,
Absent(s) avec Procurations: 0	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 0	Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT
	Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) : /</u>
	<u>Absent(s) non excusé(s) : /</u>
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : VOIRIE ET AMENAGEMENTS PUBLICS

LOTISSEMENT IMMENLACH - VIABILITE DEFINITIVE : AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE
AVENANT AU MARCHÉ POUR LE LOT N°1 VOIRIE – ATTRIBUTAIRE STE TP KLEIN

Il est rappelé les évolutions du projet et demandes faites d'aménagement de la voirie durant la mise en oeuvre du chantier.

Ces évolutions concernent notamment :

- Accès au lotissement par le chemin d'exploitation à hauteur du n°19 rue du Château d'eau (13 218,20 € HT)
- Intervention d'une aspiratrice pour la vidange des fosses d'arbres (750 € HT)
- Travaux supplémentaires autour du poste ES (1 740 € HT).

Il est proposé un avenant au lot « Voirie », dont l'attributaire est la Sté TP KLEIN, au marché de travaux comme suit :

Montant du marché de base – tranche ferme :	138 495,50 € HT soit 166 194,60 € TTC
Montant avenant :	15 708,20 € HT soit 18 849,84 € TTC
	+ 11,34 %

Entendu l'exposé du Maire et de son adjoint Roger BOEHM,

Vu le code de la commande publique

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec la Sté TP KLEIN dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de viabilité définitive de la rue des Mérovingiens ainsi que d'une partie de la rue Immenlach et de la rue des Fleckenstein.

Lot n°1 :

Attributaire : entreprise TP KLEIN de Herrlisheim

Montant du marché de base – tranche ferme : 138 495,50 € HT soit 166 194,60 € TTC

Montant avenant : 15 708,20 € HT soit 18 849,84 € TTC
+ 11,34 %

Nouveau montant du marché : 154 203,70 € HT soit 185 044,44 € TTC

Objet :

- Accès au lotissement par le chemin d'exploitation à hauteur du n°19 rue du Château d'eau
- Intervention d'une aspiratrice pour la vidange des fosses d'arbres
- Travaux supplémentaires autour du poste ES.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Date de publication: 11/07/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



~~Pour extrait conforme,~~

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 19
Absent(s) avec Procurations: 0
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

MISE EN ENROBE DU TROTTOIR A HAUTEUR DU N°100 RUE DE LA GARE

Suite à la construction de nouveaux immeubles à la sortie de Roeschwoog vers Leutenheim - 100 rue de la Gare - , il y a lieu de réaliser les trottoirs.

Après consultation, il est proposé de retenir l'offre la moins disante de la Sté EIFFAGE, qui intervient déjà pour le promoteur, pour un coût estimé des travaux de près de 3 857,25 € HT, soit environ 4 700 € TTC.

Vu l'exposé du Maire et de son adjoint M. Roger BOEHM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de trottoirs rue de la Gare à hauteur de la propriété n°100

DECIDE la prise en charge de ces travaux dont le coût est estimé à environ 3 857,25 € HT.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2022 en dépenses d'investissement opération 242.

Date de publication: 11/07/2022
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 19
Absent(s) avec Procurations: 0
Absent(s): 0

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum: 10

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : ACQUISITION FONCIERE RUE DES BERGERS -PROPOSITION DE DIVISION DU TERRAIN A ACQUERIR

Le Conseil municipal avait approuvé lors de ses séances du 13 décembre 2021 et du 15 janvier 2022, le principe d'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue des Bergers à distraire de la propriété sise n°39 rue Principale.

Le Maire présente le plan projet de division qui sera soumis au Crédit agricole avant arpentage définitif du terrain.

La surface à acquérir est estimée à 55 m², ce qui représente un coût de 5 500,00 € (10 000 € l'are) pour la Commune, hors frais notariés.

Les frais d'arpentage s'élèvent à 890 € HT.

Vu l'exposé du Maire

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2021 et du 15 janvier 2022 approuvant le principe d'acquisition d'un terrain le long de la rue des Bergers au Crédit Agricole Alsace Nord

Vu l'accord de cession du Crédit Agricole Alsace Vosges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une parcelle d'environ 0,55 are (surface exacte selon arpentage du terrain par un géomètre expert) à distraire du terrain sis 39 rue Principale à Roeschwoog, cadastré section AC n° 65 appartenant au Crédit Agricole d'Alsace Vosges au prix de 10 000,00 € l'are

CONFIRME son autorisation à faire procéder à l'arpentage du terrain

CONFIRME sa décision de prise en charge des frais d'arpentage et autres dépenses nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

CHARGE l'étude de Me METZ à Roeschwoog de l'établissement de l'acte authentique

AUTORISE le Maire ou son adjoint Roger BOEHM à signer l'acte et tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Date de publication: 11/07/2022

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de</u> : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre,
Membres présents: 19	adjoints,
Absent(s) avec Procurations: 0	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN
Absent(s): 0	Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT
	Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> /
	<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES

ACQUISITION D'UN TERRAIN AU PIED DU CHATEAU D'EAU – RUE DES FLECKENSTEIN

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie définitive d'une partie du lotissement Immenlach, afin de permettre la réalisation d'un trottoir traversant, le Maire a sollicité le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) pour l'acquisition d'une parcelle à distraire du terrain cadastré section 7 n°576 lui appartenant (terrain d'assiette du château d'eau).

Le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour régulariser cette cession et pour l'arpentage de la parcelle dont le coût s'établit à 790 € HT.

Vu l'exposé du Maire

Considérant l'aménagement viaire réalisé et le souhait de sécuriser la circulation des piétons au droit du château d'eau rue des Fleckenstein

Considérant l'accord de principe du SDEA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'acquisition d'une parcelle à distraire du terrain cadastré section 7 n°576 appartenant au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA).

AUTORISE le Maire à effectuer toutes des démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette cession.

AUTORISE le Maire à faire procéder à l'arpentage du terrain.

Date de publication: 11/07/2022

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 19
Absent(s) avec Procurations: 0
Absent(s): 0

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum: 10

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : URBANISME

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES (PARC D'ACTIVITE DE L'UFFRIED NORD)

Le PLUi prévoit une extension du Parc d'activités de l'Uffried Nord.

La Communauté de communes du Pays Rhénan est compétente pour les actions de développement économique du territoire, mais elle ne projette pas un agrandissement de la zone pour l'heure.

Toutefois, si Roeschwoog présente un projet clé en mains, elle étudierait la question.

Le Maire estime qu'il est important pour le développement du village d'étendre la zone.

Il propose au Conseil municipal de monter un dossier et présente un plan projet d'aménagement. Il précise que les travaux d'aménagement seront réalisés et financés par la Communauté de communes, si elle donne suite au projet.

Si le Conseil municipal donne son aval et approuve le plan proposé, une estimation financière du projet sera demandée auprès d'un bureau d'études.

Des contacts seront également pris chez les propriétaires des terrains pour leur acquisition.

Vu l'exposé du Maire

Considérant le souhait de dynamiser l'économie locale par un extension de la zone d'activités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'élaboration d'un dossier pour étendre la zone d'activité.

AUTORISE le Maire à engager des négociations pour l'acquisition des terrains et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le montage du dossier et sa présentation à la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Date de publication: 11/07/2022

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 9 juin 2022

Membres élus.....: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 19
Absent(s) avec Procurations: 0
Absent(s): 0

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, HARNIST Pierre, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Quorum: 10

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET :AFFAIRES FINANCIERES **TARIFS MUNICIPAUX COMPLEMENTAIRES EXERCICE 2022**

Le Maire invite le conseil municipal à compléter les tarifs communaux et tarifs de location MOC applicables pour l'exercice 2022.

Il présente les propositions tarifaires complémentaires :

- A compter du 1^{er} juillet 2022, ajout d'un tarif de location pour les nappes en tissus acquises l'an passé (nettoyage compris) : 8 € par nappe
- À compter de la rentrée scolaire 2022, augmentation des tarifs de l'école de musique privée, hausse de 1 € (Tarif actuel 6 € la ½ journée Triebhüs et 2^{ème} étage Mairie).

Considérant que les collectivités locales fixent librement leurs tarifs,

Considérant que ces tarifs ne peuvent entrer en concurrence avec le secteur marchand,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs communaux complémentaires pour l'exercice 2022 applicables au 1^{er} août 2022, comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 01/01/2022	TARIFS 01/08/2022
Extrait de la Matrice Cadastreale	1,40 €	1,40 €
Droits de place - le mètre linéaire	2,00 €	2,00 €
Droits de place - Braderie et Messti		
Par journée et par mètre linéaire	2,00 €	2,00 €
Messti - 10 j : Grande attraction (Scooters,...)	180,00 €	180,00 €
Messti - 10 j : Attraction moyenne (Manèges, mini-scoot, jeux,...)	90,00 €	90,00 €
Messti - 10 j : Petit Stand (Confiserie, Tir,...)	40,00 €	40,00 €
Messti - 10 j : Petite installation isolée (Boxe,...)	2,00 €	2,00 €

Licences Débits de Boissons		
Licence 3 (Alcool < 18°)	76,00 €	76,00 €
Licence 4 - Tout alcool sauf ceux interdits à la vente	152,00 €	152,00 €
Redevance pour photocopie		
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €	1,00 €
Extraits d'actes d'Etat Civil de plus de 100 ans	1,00 €	1,00 €
Livre « Mémoires de Vies »	38,00 €	38,00 €
Livre « Roeschwoog, sur les traces du passé »	34,00 €	34,00 €
Pack 2 livres « Mémoires de Vies » + « Roeschwoog, sur les traces du passé »	56,00 €	56,00 €
Livre « Mémoires de Vies » et « Roeschwoog sur les traces du passé » - Frais d'envois	Frais réels	Frais réels
Insertion "Roeschwoog Blättel"		
Ligne Association de Roeschwoog	0,50 €	0,50 €
Ligne Association Hors commune	0,60 €	0,60 €
Ligne Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	1,50 €	1,50 €
Ligne Entreprise ou Particulier hors commune	2,50 €	2,50 €
1/4 de Page - Association de Roeschwoog	4,00 €	4,00 €
1/4 de Page - Association Hors commune	5,00 €	5,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	8,00 €	8,00 €
1/4 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	12,00 €	12,00 €
1/2 de Page - Association de Roeschwoog	8,00 €	8,00 €
1/2 de Page - Association Hors commune	10,00 €	10,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	19,00 €	19,00 €
1/2 de Page - Entreprise ou Particulier hors commune	28,00 €	28,00 €
Page - Association de Roeschwoog	15,00 €	15,00 €
Page - Association Hors commune	20,00 €	20,00 €
Page - Entreprise ou Particulier de Roeschwoog	32,00 €	32,00 €
Page - Entreprise ou Particulier hors commune	42,00 €	42,00 €
Assurance - Intervention horaire "agent technique"	30,00 €	30,00 €

	TARIFS 01/01/2022	TARIFS 01/08/2022
CIMETIERE		
CONCESSION TOMBE SIMPLE (2 m²)		
Concession 30 ans	100,00 €	100,00 €
Concession 50 ans	200,00 €	200,00 €
CONCESSION TOMBE DOUBLE (4 m²)		
Concession 30 ans	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans	400,00 €	400,00 €
CONCESSION pour une URNE dans le Sol		
Concession 30 ans	80,00 €	80,00 €
Concession 50 ans	160,00 €	160,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM		
Concession 15 ans	1 000,00 €	1 000,00 €
Concession 30 ans	1 800,00 €	1 800,00 €
JARDIN DU SOUVENIR - EPANDAGE CENDRES (plaque comprise)	250,00 €	250,00 €

MEDIATHEQUE	TARIFS 01/01/2022	TARIFS 01/08/2022
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES et MAGAZINES		
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	Gratuit	Gratuit
Abonnement - plein tarif	15,00 €	15,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	10,00 €	10,00 €
ABONNEMENT ANNUEL - LIVRES, MAGAZINES, DVD et CD		
Abonnement - Enfants 0 - 16 ans	15,00 €	15,00 €
Abonnement - plein tarif	28,00 €	28,00 €
Abonnement - demi-tarif (étudiants, RSAistes, invalides à +80%, employés communaux)	15,00 €	15,00 €
FRAIS de RETARD par DOCUMENT - Délai de carence = 7 jours		
2° semaine de retard	2,00 €	2,00 €
3° semaine de retard	4,00 €	4,00 €
4° semaine de retard	6,00 €	6,00 €
5° semaine de retard - Facturation document non rendu	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat	Prix d'achat sauf magazine de plus d'un an 50 % du prix d'achat
REDEVANCE POUR COPIES		
Format A4 - Noir & Blanc	0,20 €	0,20 €
Format A3 - Noir & Blanc	0,30 €	0,30 €
Format A4 - Couleur	0,50 €	0,50 €
Format A3 - Couleur	1,00 €	1,00 €
AUTRES TARIFS		
Sac	2,00 €	2,00 €
Perte ou casse d'un boîtier CD	0,20 €	0,20 €
Perte ou casse d'un boîtier DVD	0,30 €	0,30 €
Etablissement d'une nouvelle carte d'abonnement en cas de perte ou vol	2,00 €	2,00 €

LOCATION SALLES	TARIFS 01/01/2022	TARIFS 01/08/2022
SALLE de CONFERENCE de la MEDIATHEQUE		
du mois d'Octobre à Avril - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	70,00 €	70,00 €
du mois de Mai à Septembre - la soirée (forfait 18h30 - Minuit)	40,00 €	40,00 €
Mise à disposition d'une salle – tarif à la journée	40,00 €	40,00 €
Mise à disposition de la salle et des équipements pour une location ponctuelle à un tarif horaire	15,00 € / heure	15,00 € / heure
Mise à disposition de la salle pour des cours réguliers de 2h / séance	10,00 € / 2 heures	10,00 € / 2 heures
MISE à DISPOSITION MATERIEL		
Sonorisation	10,00 €	10,00 €
Projecteur Vidéo	10,00 €	10,00 €
Grilles d'exposition par grille et par manifestation (sur un W.E. au maximum)	3,00 €	3,00 €
Nappe en tissus blanc cassé (nettoyage compris)		8,00 €

TRIEBHUS		
ASSOCIATIONS de ROESCHWOOG - Réunion	/	/
SYNDIC DE COPROPRIETES de ROESCHWOOG - Réunion	15,00 €	15,00 €
ECOLE de MUSIQUE de Roeschwoog	/	/
PRIVE - Réunion ou préparation Manifestation - Roeschwoog	/	/
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	6,00 €	7,00 €
FORFAIT ECOLE de PEINTURE - la demi-journée	10,00 €	10,00 €
Autres ASSOCIATIONS et activités à but lucratives – la demi-journée	12,00 €	12,00 €
Locations inférieures ou égales à 2 heures maximum	6,00 €	6,00 €
Participation Chauffage	6,00 €	6,00 €
TRIEBHUS (suite)		
TARIFS du 1er Avril au 30 Septembre		
PRIVE - Fête Roeschwoog	65,00 €	65,00 €
PRIVE - Fête - Autre Commune	85,00 €	85,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	65,00 €	65,00 €
ENTREPRISE Extérieur	85,00 €	85,00 €
TARIFS du 1er Octobre au 31 Mars		
PRIVE - Fête Roeschwoog	80,00 €	80,00 €
PRIVE - Fête Autre Commune	100,00 €	100,00 €
ENTREPRISE Roeschwoog	80,00 €	80,00 €
ENTREPRISE Extérieur	100,00 €	100,00 €
TARIFS perte ou casse de vaisselle		
Verre	2,00 €	2,00 €
Couvert	2,00 €	2,00 €
Assiette	3,00 €	3,00 €
Tasse/bol	3,00 €	3,00 €
Saladier / plat service	6,00 €	6,00 €
MAIRIE / LOCAL 2EME ETAGE		
LOCAL 2EME ETAGE tarif horaire	5,00 € / heure	5,00 € / heure
ECOLE de MUSIQUE privées (matinée ou après-midi ou soir) la séance	6,00 €	7,00 €
MAIRIE (SALLE CONSEIL ou SALLE REUNION 2EME ETAGE)		
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE EN MAIRIE - tarif à la journée	40,00 € / jour	40,00 € / jour
MISE A DISPOSITION DE DEUX SALLES EN MAIRIE (ET/OU A LA MEDIATHEQUE)	60,00 € / jour	60,00 € / jour
MAIRIE ESPACE CO-WORKING 2EME ETAGE		
MISE A DISPOSITION tarif horaire	2,00 € / heure	2,00 € / heure
MISE A DISPOSITION demi-journée	6,00 € / heure	6,00 € / heure
MISE A DISPOSITION journée	10,00 € / jour	10,00 € / jour
SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE (matinée ou après-midi ou soir) la séance	15,00 €	15,00 €
LOCATION DES INSTALLATIONS DE PETANQUE - forfait pour une journée	40,00 €	40,00 €

Date de publication: 11/07/2022
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire

Michel LORENTZ